

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-427-1932 promulquant, à la Côte française des Somalis, le décret du 24 mai 1932, complétant le décret t du 16 février 1932 relatif au maintien pour ordre, des fonctionnaires à l'expiration d'un congé

n° 13-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu décret dn 24 mai 1922, complétant le décret du 16 février 1922 relatif au maintien, par ordre des fonctionnaires à l'expiration d'un congé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 24 mai 1932 susvisé, complétant le décret dun 16 février 1932 relatif au maintien, par ordre, des fonctionnaires à l'expiration d'un congé Art. 2. — Le présent arrêté sera enreôistré, publié et communiquée partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.